

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 07 avril 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 07 avril 2025 à 19 h, présidée par monsieur le maire, André Perron, et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Pierre Blouin, Shawn Brazel et Denys Gosselin.

Le conseiller Yves Bond est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sarah Lévesque, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à **19 h**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-01

Il est proposé par ***Shawn Brazel***

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2025

2025-04-02

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 mars 2025, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Invitation Fête des bénévoles CAB 3 mai 2025

2025-04-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation du Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François à participer à la soirée reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 03 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important d'encourager les citoyens qui s'impliquent bénévolement dans leur communauté;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton fasse l'achat de deux billets au coût de 35 \$ par billet et mandate M. André Perron, maire, et M. Marc Bégin, conseiller, à participer à la soirée reconnaissance des bénévoles organisée par le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 Demande de commandite - Projet dans mon sac à dos

2025-04-04

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de commandite de l'organisme La Relève du Haut-Saint-François pour le projet *Dans mon sac à dos*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit en l'importance de la réussite éducative des enfants;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal contribue au projet *Dans mon sac à dos* pour un montant de 100 \$;

ET de fournir le logo de la municipalité;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3 Tournoi de golf Chambre de commerce HSF - 6 juin 2025

2025-04-05

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François pour son tournoi annuel de golf le 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entretenir des bonnes relations avec les organismes du Haut-Saint-François;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal mandate M. André Perron, maire, à participer au cocktail entre 16 h et 18 h lors du tournoi annuel de golf de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François le 6 juin 2025;

ET de réserver un billet au coût de 60 \$ pour une personne;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4 Plan de partenariat banquet UPA Estrie - 25 avril 2025

2025-04-06

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation de la Fédération UPA-Estrie pour la première édition du Banquet des champs qui aura lieu le 25 avril 2025 en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce banquet a comme objectif de rendre hommage aux productrices et aux producteurs agricoles issus de toutes les productions agricoles des six MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la production agricole est un secteur important de l'économie de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE l'invitation était jumelée à une demande de partenariat financier qui permet d'obtenir une visibilité lors du banquet;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal choisisse l'option *Partenaire complice bronze* du plan de visibilité au montant de 200 \$ plus taxes;

ET de fournir le logo de la municipalité tel que stipulé dans le plan de visibilité;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.5 Prêt de local projet pilote Étoile Duo

2025-04-07

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de prêt d'un local de la part de l'organisme *Étoile Duo* du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Étoile Duo* a comme objectif de fournir gratuitement des services de périnatalité pour les familles ayant des enfants âgés entre 0 et 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les services seraient offerts par des spécialistes à raison d'une fois par mois au début du projet pilote pour valider le besoin des familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère important de faciliter l'accès à des services adaptés et gratuits à l'ensemble de ces citoyens;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le prêt du local de la Place Auckland à l'organisme *Étoile Duo* du Haut-Saint-François pour leur permettre d'offrir gratuitement des services de périnatalité aux familles ayant des enfants âgés entre 0 et 5 ans;

ET de valider au préalable la plage horaire qui conviendrait le mieux aux deux parties, sans nuire aux activités déjà prévues dans ce local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.6 Fondation du Collège Rivier - souper aux homards 9 mai 2025

2025-04-08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation de la Fondation du Collège Rivier à participer au souper aux homards le 9 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce souper permet d'amasser des fonds qui seront remis sous forme de bourse ou de matériel pédagogique pour aider les étudiants qui en auraient besoin ;

CONSIDÉRANT QUE certains étudiants du Collège Rivier sont aussi résidents de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QU'aucun membre du conseil municipal n'est disponible pour participer à l'événement le 9 mai 2025;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU que le conseil municipal fasse un don de 135 \$ à la Fondation du Collège Rivier, montant qui correspond à l'achat d'un billet pour une personne;

ET de fournir le logo de la municipalité à la Fondation du Collège Rivier;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale informe le conseil municipal des faits saillants des principales rencontres du dernier mois. Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des activités de fonctionnement du dernier mois ainsi que du mois à venir.

7.1.2 Déboursé progressif 02 - Centre communautaire

2025-04-09

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R.*

Bélanger tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 2 révisé au montant de 297 048,50 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 25 mars 2025 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 2 pour un montant de 297 048,50 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3 Dépôt des états financiers 2024

2025-04-10

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu le rapport des états financiers 2024 de Saint-Isidore-de-Clifton produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a enregistré un surplus de 76 000 \$ pour l'année 2024;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport des états financiers 2024 de Saint-Isidore-de-Clifton produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4 Directive de changement S02R1 - Centre communautaire

2025-04-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* recommande fortement certains ajustements au niveau de la structure du centre communautaire en construction;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements recommandés impliquent une augmentation de 33 286,79 \$ au coût total de départ ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise les directives de changement recommandés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* au coût de 33 286,79 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5 Banque de temps 50 heures – Tech-Nic Réseau conseil

2025-04-12

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François procédera au démantèlement de la fibre optique d'ici septembre 2025 et qu'elle ne sera plus responsable des équipements informatiques des municipalités qui faisaient partie de l'entente, dont la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dorénavant prendre en charge tout le volet informatique de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le volet informatique comporte une grande part de cyber risques;

CONSIDÉRANT QU'IL est judicieux pour la municipalité d'être accompagnée par une compagnie spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE Tech-Nic Réseau conseil connaît déjà très bien les équipements informatiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de services de Tech-nic Réseau conseil pour une banque d'heures valide pour une année débutant au moment de la signature du contrat;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'achat d'une banque de temps de 50 heures à Tech-Nic Réseau conseil pour un montant maximum de 5 040 \$ plus les taxes applicables pour une durée d'une année débutant au moment de la signature du contrat;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6 Nomination d'Isabelle Bibeau, secrétaire de séance

2025-04-13

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de désigner une personne ayant les compétences pour remplir les fonctions de secrétaire de séance lors des réunions du conseil municipal en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque;

CONSIDÉRANT QU'Isabelle Bibeau dispose de l'expertise nécessaire pour assurer ses fonctions;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU par le conseil municipal de nommer officiellement Isabelle Bibeau en tant que secrétaire de séance pour les réunions du conseil, et ce, en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque;

ET d'autoriser Isabelle Bibeau à signer les procès-verbaux et les résolutions adoptées lors des séances du conseil municipal en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque;

ET QUE cette nomination prenne effet immédiatement après l'adoption de cette résolution et qu'elle reste en vigueur jusqu'à ce que le conseil municipal désigne une autre personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.2.1 Rapport du directeur incendie

Le rapport du directeur incendie a été déposé aux membres du conseil municipal.

7.2.2 Dépôt et présentation du bilan 2024 service incendie

2025-04-14

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a déposé et présenté au conseil municipal le bilan des activités pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE le bilan des activités du service incendie de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2024 doit être acheminé à la MRC du Haut-Saint-François;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU par le conseil municipal de procéder à l'envoi du bilan des activités du service incendie de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2024 à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3 VOIRIE

7.3.1 Rapport du représentant de la voirie

Le représentant de la voirie, M. Shawn Brazel, présente au conseil municipal le suivi des dossiers de la voirie.

7.3.2 Octroi de contrat achat gravier par demande de prix

2025-04-15

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit octroyer un contrat pour l'achat du gravier à étendre sur ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par trois fournisseurs de services;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat d'achat du gravier à *Gravière Bouchard* au coût de 15,50 \$ la tonne pour du gravier MG20B provenant de son site à Saint-Isidore-de-Clifton;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3 Octroi de contrat nettoyage de rue par demande de prix

2025-04-16

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des rues ne peut pas être effectué en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par quatre fournisseurs de services pour le nettoyage printanier des rues;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de nettoyage des rues à *Frédéric Blouin*, pour un coût maximum de 2 040 \$ plus les taxes applicables tel que stipulé dans la demande de prix;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4 Octroi de contrat abat poussière par demande de prix

2025-04-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit octroyer un contrat pour l'achat de l'abat poussière à étendre sur ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par trois fournisseurs de services pour l'achat de l'abat poussière à étendre sur ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat de l'abat poussière à étendre sur ses chemins à la compagnie *Somavrac* pour un maximum de 69 121 \$ plus les taxes applicables (40,90 \$ du litre);

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5 Octroi de contrat pelouse bâtiments municipaux par demande de prix

2025-04-18

CONSIDÉRANT QUE la tonte de la pelouse ne peut pas être effectué en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des besoins spécifiques en lien avec la tonte de gazon des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par cinq fournisseurs de services pour la tonte de gazon des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de tonte de la pelouse à Michael Beauregard pour un montant maximum de 9 500 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2025;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.6 Octroi de contrat fauchage de bord de chemin par demande de prix

2025-04-19

CONSIDÉRANT QUE le fauchage de bord de chemin ne peut pas être effectué en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des besoins spécifiques en lien avec le fauchage de bord de chemin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par trois fournisseurs de services pour le fauchage de bord de chemin;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat du fauchage de bord de chemin à 9152-2425 QUEBEC INC (Nathan Taylor) pour un montant maximal de 152 \$ de l'heure plus les taxes applicables pour la saison 2025;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.7 Demande d'augmentation contrat de déneigement MTQ

2025-04-20

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la route 253 avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) se termine en 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE c'est la municipalité qui doit signifier au MTQ son intention de renouveler le contrat de déneigement pour la route 253;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit interpellier le ministère avant le 01 mai 2025 pour être en mesure de renégocier avant le renouvellement automatique de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la saison du déneigement de la route 253 est du 9 octobre au 25 avril;

CONSIDÉRANT QUE la pré et la post saison ont été retirées des contrats de déneigement établis par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération du déneigement ont augmentés par rapport aux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'achat du sel est passé de 101,80 \$ la tonne dans le dernier contrat à 140,80 \$ la tonne dans le contrat à négocier pour les cinq prochaines années (2026 à 2030);

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, la directrice générale ainsi que le maire à proposer une demande d'augmentation de 35 % pour le contrat de déneigement no 850988828 pour la route 253;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à signer les documents relatifs à une nouvelle entente avec le MTQ, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 ENVIRONNEMENT

7.4.1 Offre de service étude environnementale phase 1

2025-04-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton fait partie des quatre municipalités qui souhaitent construire un immeuble pour des logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, pour permettre l'avancement du projet des logements abordables, procéder à une évaluation environnementale phase 1 et 2 du terrain municipal choisi pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois offres de service pour l'étude environnementale phase 1;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de l'étude environnementale phase 1 à la compagnie *Terrapex* au coût maximum de 2 250 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2 Offre de service arpenteur - construction 9 logements

2025-04-22

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton fait partie des quatre municipalités qui souhaitent construire un immeuble pour des logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, pour permettre l'avancement du projet des logements abordables, procéder à l'arpentage du terrain municipal (lot 6328756) choisi pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la part de M. Guillaume Meunier, arpenteur, pour l'arpentage dudit terrain municipal au coût de 6 921 \$ plus les taxes applicables et les frais gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat d'arpentage est conditionnel à l'obtention de résultats positifs de l'étude environnementale phase 1;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat d'arpentage du terrain municipal (lot 6328756) à M. Guillaume Meunier, arpenteur, au coût maximum de 6 921 \$ plus les taxes applicables et les frais gouvernementaux;

ET QUE l'octroi du contrat d'arpentage soit conditionnel à l'obtention de résultats positifs de l'étude environnementale phase 1;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5 LOISIRS

7.5.1 Rapport du représentant loisirs de la MRC

Le représentant loisirs de la MRC, M. Pierre Blouin, présente son rapport aux autres membres du conseil municipal.

7.5.2 Tarification camp de jour 2025

2025-04-23

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite continuer d'offrir un service de camp de jour aux familles qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d’exploitation d’un tel service augmentent à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conserver les coûts d’inscription au camp de jour séparés des coûts reliés au service de garde;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir un tarif préférentiel pour les familles de son territoire;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal ajuste les tarifs d’inscription et les tarifs pour le service de garde de la façon suivante pour la saison estivale 2025 :

Temps plein 6 semaines résident	260 \$
Temps partiel 6 semaines résident	210 \$
Temps plein 6 semaines non-résident	310 \$
Temps partiel 6 semaines non-résident	260 \$
Semaine 7	40 \$ /semaine
Semaine 8	40 \$ /semaine
Service de garde	60 \$ pour l’été

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3 Embauches ressources camp de jour 2025

M. Marc Bégin et Mme Marie-Michèle Turgeon déclarent leur intérêt et se retire de la discussion et du vote.

2025-04-24

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage de postes pour compléter l’équipe du camp de jour pour l’été 2025;

CONSIDÉRANT QUE les candidat(e)s ont tous été reçu(e)s en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE l’âge minimum pour travailler pour la municipalité est de 14 ans selon la loi en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d’employés à embaucher est en fonction du nombre d’inscriptions d’enfants au camp de jour;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal embauche deux employées qui se partageront le poste de coordonnatrice, un animateur, une animatrice ainsi que trois aide-animatrices pour compléter l’équipe du camp de jour pour l’été 2025;

ET QUE les salaires offerts pour la saison estivale 2025 soient conformes aux discussions du conseil municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.4 Plan de visibilité camping 2025

2025-04-25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de visibilité de la Fédération québécoise de camping et de caravanning (FQCC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite augmenter la visibilité de son camping municipal, le Camping Vert;

CONSIDÉRANT QU'en échange de réductions accordées aux membres de la FQCC, cette dernière garantis à la municipalité une visibilité ciblée, efficace et entièrement gratuite pour le Camping Vert;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la promotion suivante auprès des campeurs membres de la FQCC, soit une 7^e nuitée gratuite lors de la réservation de 6 nuitées consécutives au Camping Vert;

ET de fournir le logo de la municipalité tel que stipulé dans le plan de visibilité;

ET d'en faire la promotion à partir des moyens de communication mis à sa disposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÈGLEMENTS

Pas de règlements à adopter.

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2025-04-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 339 477,17 \$ en référence aux chèques 202500175 à 202500238 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 54 776,24 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 62 185,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE MARS 2025

2025-04-27

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

Aucun point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas de questions du public.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

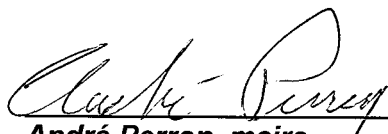
2025-04-28

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

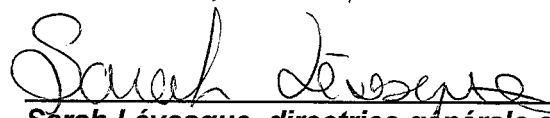
de clore la présente session à **20 h 19**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière